DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE DE LE CAYLAR

34520

LE CAYLAR 29 JUILLET 2021.

COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 29 JUILLET 2021.

Date de convocation : 23/07/2021
Date d'affichage : 23/07/2021

Présents : Alexandra AVAZERI, Christelle DE OLIVEIRA, Françoise MARTIN DUPE, Benoît CAMBON, Jérôme CLARISSAC, Jean-Claude RAMOS, Jean TRINQUIER.

Excusés : André BERTRAND, Frédérique MARTIN, Lucas MIALANE, Julien PRADEL.

Secrétaire de séance : DE OLIVEIRA Christelle.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

1 – RPQS du Syndicat Centre Hérault

Alexandra AVAZERI présente le Rapport sur le prix et la qualité du service public pour 2020.
Le tonnage des Ordures Ménagères Résiduelles et Déchets alimentaires s'élève à 20 081 tonnes, soit 248 kg par habitant.
L'objectif du Syndicat est de le réduire à 120 kg par habitant en 2025.
Le tarif de la TGAP, Taxe Générale sur les Activités Polluantes qui est actuellement de 24 € la tonne enfouie va atteindre 65 € la tonne d'ici 2025

Adopté à l'unanimité.

2- APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF DES ECOLES

M le Maire présente l'Avant-Projet Définitif de la réhabilitation des écoles.
Le montant prévisionnel HT des travaux prévu par la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire s'élève à 497 778 €.

Vote à l'unanimité.

3 – CONVENTION EXAGONE

M le Maire explicite la demande de la Sté EXAGONE d'installer une station GNSS (réseau de stations de mesure destinées au positionnement par satellite en temps réel en France) sur un bâtiment.
Le montant de la redevance annuelle proposé au contrat s'élève à 300 €.

Après discussion, donne un avis défavorable à l'unanimité.

4– TRANSFERT DE SUBVENTION

M le Maire explique au conseil municipal, qu'à la suite de la prise de la compétence Assainissement par la Communauté de Communes Lodévois et Larzac, la Communauté de Communes a pris en charge les emprunts communaux.
Les subventions attribuées à la commune par l'Agence de l'eau Adour Garonne doivent donc être transférées à la communauté de communes pour un montant de 381 049 €.

Vote à l'unanimité.

5- ACTION EN JUSTICE

M Maire fait le compte rendu de la réunion du SIVOM qui s'est tenue le 29 juin 2021.
La répartition des excédents du budget M 14 qui a été présentée par le Président et le Vice-Président est erronée et très défavorable à la commune du Caylar. Le Maire donne des explications détaillées.
Aussi, il est nécessaire, pour défendre les intérêts de la commune et des habitants du Caylar, d'intenter une action en justice auprès du Tribunal Administratif de Montpellier contre le SIVOM du Larzac.
Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à ester en justice pour cette affaire.

Vote à l'unanimité.

6 – CONCESSION à ENEDIS

ENEDIS propose une convention à la Commune pour installer un bâtiment de 9,7 m2 dans le Rond-point de la Rue de la lavogne et de la Rue Gaston Clapier. Ce bâtiment est destiné à l'installation d'un poste de transformation de courant électrique.
Un plan et un photo montage sont présentés.
Une discussion a lieu sur le plan paysager et sur la possibilité d'installer ce poste de l'autre côté du Rond-point, à côté de celui qui existe déjà. Le lieu proposé par ENEDIS n'est donc pas accepté.

Vote défavorable : 6 VOIX
Jérôme CLARISSAC ne prend pas part au vote.

7 – ALIMENTATION ELECTRIQUE ROC CASTEL

La ligne électrique qui dessert le Roc Castel doit être remise en état.
Le devis de SLA est retenu pour un montant HT de 3 062,40 €.

Vote à l'unanimité.

8 – QUESTIONS DIVERSES

Utilisation des installations sportives :

Les installations sportives ne seront plus mises à disposition de l'AFLC football.

Point sur le ramassage des ordures ménagères :

Il est rappelé que les containers doivent être sortis la veille du ramassage après 18 h et rentrés le lendemain avant 9 H.
Des affichettes de rappel seront apposées en cas de non-respect du règlement.

La Poste

Le Maire informe le Conseil municipal du souhait de la Poste de transformer le Bureau de Poste du Caylar en Agence Postale.
Le conseil municipal refuse cette transformation.

Feu d'artifice

Le Maire fait part au conseil municipal des nombreux remerciements et félicitations reçus pour la qualité du feu d'artifice.

La séance est levée à19 h 45.